

## INVITATION A SOUMETTRE UNE OFFRE Coaching mental

Le présent cahier des charges concerne une consultation pour la prestation «**Accompagnement / Coaching mental à destination des dirigeants de startups**» pour les années 2026 et 2027. Cela consiste en l'accompagnement et le coaching de dirigeants et dirigeantes d'entreprises innovantes, récemment créées, au sein d'Angers Technopole, au sujet de leur santé mentale, et de leur posture de dirigeant.

- 🕒 Référence : 2026-AO Incubateur Coaching mental
- 🕒 Lancement de la consultation : 13 octobre 2025
- 🕒 Date limite de soumission des réponses : 16 novembre 2025
- 🕒 Annonce de la ou des candidatures retenues : 08 décembre 2025
- 🕒 Allotissement : non
- 🕒 Demande d'informations complémentaires et soumission des réponses à l'adresse : [anais.leray@angerstechnopole.com](mailto:anais.leray@angerstechnopole.com)

Cette action est financée par :



Cofinancé par  
l'Union européenne

## CONTEXTE

### Présentation d'Angers Technopole

Créée en 1986, Angers Technopole a pour mission essentielle de promouvoir et d'accompagner l'innovation sur le territoire.

Nous sommes un outil de développement économique, à l'échelle départementale. Nous contribuons à ce que de nouvelles entreprises se créent, et que des entreprises existantes évoluent en innovant régulièrement.

Les PME du territoire bénéficient de nos programmes, dispositifs, méthodologies, de notre réseau, et nous facilitons l'accès à certains financements publics.

Les « porteurs de projets », chercheurs, startupers font appel à nous en intégrant l'Incubateur Angers Technopole. Du défrichage du concept jusqu'à la deuxième levée de fonds, notre objectif est de les guider sur le chemin de l'entrepreneuriat innovant, en leur proposant des accompagnements individuels et collectifs.

### L'Incubateur Angers Technopole

L'Incubateur Angers Technopole offre un accompagnement sur mesure pour faire décoller les projets de création d'entreprise innovante. Après une phase de maturation réussie, les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour lancer leur produit/service innovant sur le marché et trouver leurs premiers clients.

En phase de développement, l'Incubateur Angers Technopole pourra par exemple faciliter l'accès aux réseaux d'investisseurs locaux et régionaux ou encore mettre en relation les porteurs de projet avec les experts techniques, juridiques, etc, pour répondre à leurs besoins.

## NATURE DE LA MISSION

La mission sera menée auprès d'un public de dirigeants et de dirigeantes de jeunes entreprises innovantes sous forme de rendez-vous en présentiel. Toutes ces actions seront menées en lien étroit avec l'équipe de l'Incubateur d'Angers Technopole.

## Accompagnement / coaching mental individuel

Description : Il s'agit d'accompagner des entrepreneurs, en les aidant à améliorer et entretenir leur santé cognitive ainsi que travailler leur posture de dirigeant. Les dirigeants et dirigeantes sont face à certains défis dont le stress, l'épuisement ou encore l'isolement, qui mènent malheureusement parfois à l'échec entrepreneurial.

Objectif : L'objectif de cet accompagnement est de leur permettre de gérer au mieux ces défis par l'apprentissage d'outils et de connaissances, et leur donner les clés afin de s'épanouir en confiance dans leur rôle de leader.

Pour cette offre, nous proposons donc pour chaque entrepreneur concerné, la mise à disposition de séances d'accompagnement « coaching mental », comprenant au moins une synthèse de début de parcours, des séances de travail individuelles adaptées aux besoins de l'entrepreneur, et un rendez-vous bilan. Le nombre de séances proposées par accompagnement sera au choix du prestataire.

Les rendez-vous prendront la forme de rdv individuel en présentiel.

Nous précisons qu'il ne s'agit pas de prestation de « coaching » mais bien d'accompagnement individuel basé sur la connaissance des neurosciences, afin d'alléger la charge mentale des entrepreneurs.

L'équipe de l'incubateur Angers Technopole se chargera de mettre en relation le prestataire avec le(s) entrepreneur(s) de chaque projet en fonction leur l'avancement du projet. L'équipe devra être tenue informée de chaque rdv programmé en amont, et recevra de la part du prestataire une confirmation de bonne tenue de chaque rdv.

### Volume global de la mission :

- Séances d'accompagnement dont le volume et la durée seront proposées par le prestataire, pour 5 entrepreneurs par an, déclenchées par l'Incubateur Angers Technopole.

Les entrepreneurs de l'incubateur Angers Technopole seront libres de poursuivre l'accompagnement individuel en dehors de cet appel à candidature à la fin des séances prises en charge par Angers Technopole.

### Livrables attendus :

- Un mail de synthèse des rdv pris et une confirmation de la bonne tenue des rdvs à l'issue de ceux-ci
- Un rapport d'intervention devra être remis à la fin de l'accompagnement. Des points d'étapes entre le prestataire et l'équipe de l'Incubateur Angers Technopole pourront être demandés dans un souci de cohésion d'accompagnement.

Tarif : Chaque heure d'accompagnement sera facturée maximum 155 € HT. Il sera recommandé de présenter une **offre de tarif globale pour 1 accompagnement** (en précisant le nombre et la durée des séances prévues).

## CALENDRIER DE LA MISSION

La mission sera réalisée sur une période de 2 ans, soit entre le **01/01/2026 et le 31/12/2027**. Elle sera réalisée à la fois dans les locaux d'Angers Technopole (49), ceux du prestataire et/ou ceux de l'entrepreneur.

## CRITERES D'EVALUATION DES REPONSES

Les répondants devront faire la preuve d'expériences d'accompagnement de dirigeants.

### Critères de sélection des prestataires :

- |                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| ✓ Expérience en matière de coaching mental, références de l'intervenant | /30 |
| ✓ Méthodologie proposée                                                 | /20 |
| ✓ Expertise métier et connaissance des startups                         | /30 |
| ✓ Proximité géographique de l'intervenant (impact carbone)              | /20 |

**Total** /100

## ELEMENTS DE BUDGET & FACTURATION

Angers Technopole recommande aux répondants de **faire une offre de tarif globale pour 1 accompagnement** (en précisant le nombre et la durée des séances prévues), comprenant potentiellement une décote en fonction du nombre de séances attribuées.

Il sera demandé aux prestataires retenus de transmettre à Angers Technopole une facture détaillée par accompagnement.

Des frais de déplacement pourront être appliqués, uniquement dans le cas de déplacement dans les locaux des entrepreneurs accompagnés, aux frais de l'entrepreneur, et selon un calcul forfaitaire clairement explicité. Les déplacements dans les locaux d'Angers Technopole (49) ne feront pas l'objet de frais de déplacement.

Le règlement s'effectuera par virement, selon fonctionnement du prestataire et selon date d'échéance indiquée sur la facture, et à condition d'avoir adressé un rapport d'intervention par entrepreneur accompagné, au préalable.

## PIECES A PRODUIRE

Il est demandé aux candidats d'adresser leur candidature par mail, avant le 16 novembre 2025 à 23h59, à l'adresse [anais.leray@angerstechnopole.com](mailto:anais.leray@angerstechnopole.com), en format .pdf , en un seul mail. Pas de taille de document imposée.

L'objet de votre mail devra impérativement se composer comme suit : 2026-AO Incubateur Coaching mental-*nom prénom et société*.

Il sera demandé d'apporter des éléments pertinents au regard des sujets présentés ci-dessus. En particulier, le soumissionnaire devra fournir le CV de la/les personne(s) qui interviendra/ont, ses références et une présentation de ses expériences et ses domaines d'intervention.

L'attribution se fera *intuiti personae* et une fois le marché attribué, il ne sera pas possible d'assurer la prestation avec une autre personne (sauf cas de force majeure (maladie, accident)). Un autre engagement ne pourra être considéré comme un cas de force majeure. Si le prestataire doit malgré tout changer d'intervenant, il sera soumis à une pénalité égale à 50% du montant de la prestation concernée.

En cas de force majeure et de changement d'intervenant, le nouvel intervenant devra être validé au préalable par Angers Technopole. Si le nouvel intervenant n'est pas validé par Angers Technopole, l'appel à candidature deviendra caduc.

## CONTRACTUALISATION

Le répondant sélectionné devra fournir un devis reprenant les conditions de son offre, indiquant les taux horaires et le tarif global de l'accompagnement unitaire, et un descriptif d'une page présentant ses services (type paquette de présentation commerciale) qui sera transmis aux entrepreneurs de l'Incubateur Angers Technopole.

Un contrat de confidentialité, proposée par Angers Technopole, devra être signée par l'intervenant retenu pour la prestation, afin de protéger les entrepreneurs accompagnés.